



Conseil national
de l'information statistique

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2021

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
du 27 janvier 2021

SOMMAIRE

Page

ORIENTATIONS GÉNÉRALES	3
AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS	7
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	8
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL.....	9
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ.....	10
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
• SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE.....	12
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS.....	13
• TERRITOIRES.....	15

Orientations 2021 du Cnis¹

adoptées lors de l'assemblée plénière du 27 janvier 2021

Préambule

Référence des avis du Cnis <https://www.cnis.fr/instances/assemblee-pleniere/>

Les orientations générales ont pour objet de compléter l'ensemble des projets d'avis émis par les commissions thématiques du Cnis. Elles mettent en exergue les attentes considérées comme majeures par le Conseil et de portée transversale.

Le Conseil est attaché à une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la pertinence de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs. Il rappelle que l'adéquation des ressources aux exigences statistiques est l'un des 15 principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et demande que les moyens budgétaires et humains permettent au service statistique public de remplir ses fonctions.

S'inscrivant dans le cadre du moyen terme 2019-2023, les orientations de 2021 actualisent ou précisent certains des **avis généraux de moyen terme** adoptés par le Conseil lors de l'assemblée plénière du 31 janvier 2019, en tenant compte des avancées et de l'actualité des années récentes.

* * *

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire mondiale de la Covid19 qui a bouleversé les activités des acteurs publics et privés et la vie des individus. La statistique publique et ses différentes instances, dont le Cnis, ont dû s'adapter rapidement, puis durablement, aux nouvelles conditions sanitaires. La gestion de crise et l'analyse de ses impacts ont mis en évidence l'importance de disposer de statistiques pertinentes et adaptées au nouveau contexte. Le service statistique public, fortement sollicité, s'est attaché à les produire au cours de l'année, malgré les circonstances difficiles, grâce à des infrastructures résilientes et à une forte agilité qui ont facilité des innovations majeures, ce qui a permis in fine aux différents acteurs de disposer de données de référence pertinentes, fiables, accessibles et réactives. Le Conseil suivra avec attention toutes ces productions innovantes et appuiera fortement tous les efforts visant à leur amélioration. Le Cnis a quant à lui adapté le fonctionnement de la concertation pour accompagner ces nouveaux travaux et, plus généralement, les évolutions du programme de travail statistique induites par la crise sanitaire, avec la réactivité nécessaire.

Qu'il s'agisse des projets de nouvelles enquêtes telles que Acemo-Flash-Covid ou EpiCov des services statistiques ministériels ou des enquêtes auprès des ménages ou des entreprises de l'Insee mises en place en urgence, comme de la décision stratégique de report de la collecte 2021 de l'enquête annuelle de recensement, le Cnis a permis d'assurer en 2020 une consultation des utilisateurs de statistiques, habituelle ou adaptée aux circonstances, en amont des projets ou des décisions, et d'assurer la bonne information du public sur ces opérations.

De plus, la montée en puissance des statistiques publiques construites sur la base de données administratives ou plus généralement de données massives s'est encore accélérée au cours de l'année et des questions de gouvernance de la donnée se posent de plus en plus fréquemment. Le colloque initialement programmé en 2020 par le Cnis sur les panels s'inscrivait d'ailleurs en partie dans cette

1 Cette présentation reprend la forme d'orientations générales annuelles du Cnis présentées pour les années 2016 à 2018, en complément des avis des commissions thématiques du Cnis. En 2019, les avis du Cnis ont porté sur un horizon de moyen terme avec la finalisation d'avis généraux couvrant la période 2019-2023. En 2020, les avis du Cnis ont été présentés seulement sous la forme d'avis thématiques.

problématique, qui est aujourd'hui au cœur des nouveaux projets menés par le Service statistique public et que le Cnis doit désormais aussi traiter à sa juste place.

Malgré les difficultés rencontrées, plusieurs enseignements positifs peuvent être tirés de l'expérience de nouveaux modes de travail mis en place pendant la crise, que les orientations qui suivent s'efforcent de capitaliser.

Orientation 1 : Assurer une consultation de qualité, modernisée et réactive pour accompagner les évolutions du système d'information statistique

Référence : CR du bureau du Cnis du 22 octobre 2020

Face à l'urgence des nouveaux besoins statistiques liés à la crise sanitaire de la Covid19, le Cnis a adapté en 2020 ses procédures traditionnelles de consultation des utilisateurs, pour accompagner les producteurs statistiques, en faisant appel aux outils numériques mais aussi en innovant dans les modalités de consultation. Les consultations réalisées, allégées mais assurant transparence et égalité de traitement ont permis d'assurer, en dépit des contraintes de l'exercice, une concertation de qualité sur les nouveaux travaux statistiques, à la satisfaction de toutes les parties prenantes. Les consultations à distance ont vocation à être complémentaires aux réunions physiques des participants.

Quelles que soient les conditions de travail à venir, il conviendra de capitaliser sur ces pratiques afin de moderniser les pratiques futures de concertation au sein du Cnis, dans le sens d'une plus grande souplesse et réactivité, pour accompagner l'accélération de l'évolution des travaux de production statistique, sans sacrifier pour autant la qualité de la concertation à laquelle le Cnis est attaché.

Orientation 2 : Donner un statut aux statistiques construites sur des données administratives

Référence : Avis généraux 4, 7 et 8 du moyen terme du Cnis 2019-2023

Depuis longtemps déjà, la statistique publique s'appuie sur certaines données de gestion de l'administration pour produire des statistiques, les données de salaires issues des DADS sont un des exemples les plus anciens. Avec les évolutions technologiques, outre la puissance de ces données, le plus souvent exhaustives, pour augmenter le détail produit (dans les dimensions temporelle, territoriale, ou selon les caractéristiques individuelles), c'est désormais dans les croisements thématiques - via des appariements de sources multiples- que se situe le potentiel de nouvelles informations statistiques. Encouragés notamment par le Conseil dans son programme à moyen terme, ces derniers ont vocation à devenir, pour les statistiques publiques en France, comme à l'étranger, « un mode de collecte comme un autre »², dans un cadre technique et juridique adapté.

Pour autant, des efforts restent à faire pour constituer un socle méthodologique et un cadre d'assurance qualité partagés, ainsi que pour augmenter la transparence sur ces opérations, afin de porter au même niveau d'information du public les statistiques fondées sur le traitement de différentes sources administratives et les statistiques reposant sur des enquêtes. Dans ce contexte, le Cnis contribuera à informer le public sur les traitements statistiques d'intérêt général dont il a connaissance, en particulier ceux qui relèvent d'appariements de sources identifiantes et se prononcera sur leur opportunité en tant que de besoin.

Orientation 3 : Tirer les enseignements de la crise sanitaire sur les travaux statistiques innovants et sur les missions de la statistique publique

Référence : Avis général 4 du moyen terme du Cnis 2019-2023

Les indicateurs et sources de données alternatifs mobilisés en 2020 par le service statistique public pour rendre compte de la situation économique ou sociale en période de crise sanitaire ont permis de réaliser des analyses pertinentes et en temps réel, répondant ainsi aux difficultés à mobiliser les statistiques traditionnelles au niveau de qualité souhaité, soit à la suite de problèmes de collecte, soit par manque de pertinence des indicateurs traditionnels dans un contexte de crise.

² Selon le Rapport de l'inspection générale de l'Insee « Appariements de données individuelles au sein du SSP : état des lieux, cadre juridique et proposition d'organisation », 2019

Cet usage expérimental mais opérationnel des nouvelles sources issues du numérique a mis en évidence le potentiel de ces données et leur pertinence pour des analyses conjoncturelles, notamment. Le conseil encourage le Service statistique à poursuivre ses investigations méthodologiques sur les indicateurs pérennes qui peuvent en être issus en veillant à la qualité statistique des sources numériques, à leur articulation avec les sources et indicateurs traditionnels et à leur comparabilité au plan international.

En matière d'indicateurs sanitaires, la crise a par ailleurs révélé des lacunes dans l'information disponible, dont il conviendrait de prendre pleinement conscience pour y remédier. La place des statistiques publiques dans l'ensemble des données publiques sur la santé fera ainsi l'objet d'une réflexion, au vu de l'organisation de la production de statistiques sanitaires pendant la pandémie et de leur qualité. Une attention devrait être portée en parallèle aux discussions qui pourraient intervenir sur cette question au niveau européen pour assurer une meilleure harmonisation des données.

Orientation 4 : Poursuivre les efforts de pédagogie sur les statistiques publiques

Référence : Avis général 8 du moyen terme du Cnis 2019-2023

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées, de concurrence croissante sur le marché de l'information mais aussi de pression de la demande, les statistiques publiques doivent avoir valeur de références, dans le cadre de leur mission de service public. La communication récente des statisticiens publics au cours de la crise sanitaire, tant sur les approches et les méthodes statistiques que sur l'utilisation de moyens de communications informels, a été exemplaire à cet égard.

Considérant que ces démarches permettent d'accroître la confiance et la satisfaction du public dans les statistiques publiques, le conseil estime que les outils de communication pro-active sur les statistiques des dernières années et des derniers mois (blog ou interventions informelles dans les médias et les réseaux sociaux) doivent être développés et que les efforts entrepris par la statistique publique doivent être poursuivis.

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

SOMMAIRE

	Page
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES.....	8
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL.....	9
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ.....	10
• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	11
• SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE.....	12
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS.....	13
• TERRITOIRES.....	15

Commission **Démographie et questions sociales**
du 2 décembre 2020

Avis n°1

L'augmentation du nombre de séniors (plus de 65 ans) et parmi eux de personnes dans le grand âge (généralement plus de 80 ans aujourd'hui), observée depuis plusieurs années est appelée à se poursuivre, en lien avec l'évolution de l'espérance de vie et le vieillissement des générations du baby-boom. La probabilité de vivre octogénaire et plus s'est accrue et la classe d'âge des plus de 80 ans est celle qui connaît la plus forte croissance démographique. Mais cette population est hétérogène, dans ses modes de vie et de qualité de vie.

Pour suivre la population des personnes âgées dépendantes, plusieurs sources peuvent être mobilisées : Des remontées administratives régulières de données d'aide sociale, des enquêtes auprès des personnes, à domicile ou en établissement, des enquêtes auprès des établissements, des données de gestion sur la dépendance et les dépenses de soins, des outils de microsimulation et de projection. Des projets sont en cours, qui appartiennent certaines de ces sources.

La commission constate que si le recensement de la population permet d'en connaître finement le nombre et l'évolution, les enquêtes en population générale fournissent peu de données sur les personnes dans le grand âge, d'une part en raison de la taille des échantillons et d'autre part car une partie d'entre elles vivent en institutions.

La commission encourage les projets existants qui appartiennent les données de gestion des différentes institutions en matière de dépendance pour suffisamment décrire la population des personnes âgées dépendantes, ainsi que le recueil de données sur les personnes physiques ou morales dont elles dépendent (conjoint, enfants, autres proches, institutions...).

Pour suivre la population du grand âge dans son ensemble, la commission recommande de veiller à ce que cette population soit suffisamment représentée dans les enquêtes en population générale.

Références : Moyen terme 2019-2023, Avis de la commission n°2 : Suivre le vieillissement de la population

Avis n° 1

La commission a pris connaissance des différentes sources statistiques disponibles pour appréhender les tensions sur le marché du travail. Ces sources, enquêtes ou données administratives, complémentaires, permettent chacune d'élaborer des indicateurs sur un ou des aspects particuliers de ces tensions.

Le dispositif d'enquêtes rassemble les enquêtes trimestrielles Acemo de la Dares, qui mesurent la tension du côté des employeurs via les emplois vacants par secteur d'activité, l'enquête annuelle Besoins en main d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi, qui permet de construire des indicateurs sur les projets de recrutement par secteur d'activité, localisation des établissements recruteurs et métiers recherchés, les enquêtes de conjoncture de l'Insee, qui fournissent des indicateurs trimestriels sur les difficultés de recrutement prenant en compte la « pénurie de main d'œuvre » et les barrières à l'embauche, sur une partie des secteurs d'activité et sans déclinaison par métier, l'enquête emploi en continu (EEC) menée par l'Insee, qui permet de construire plusieurs indicateurs liés à la tension sur le marché du travail en étudiant l'évolution du taux de chômage pour différentes catégories.

Les sources administratives complétant ce dispositif d'enquêtes sont les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de l'Acoss qui permettent de mesurer des intentions d'embauche en fonction des types de contrat pourvus et des secteurs d'activité des établissements recruteurs et les déclarations sociales nominatives (DSN), à partir desquelles peuvent être construits différents indicateurs intégrant les flux de recrutement ou les salaires à l'embauche.

Enfin, La statistique du marché du travail (STMT) élaborée par la Dares et pôle Emploi rapproche la demande et l'offre d'emploi par métier et par région à partir des offres d'emploi collectées par Pôle Emploi.

Concernant l'approche métier dans l'évolution des emplois, l'exercice de prospective des métiers et qualifications (PMQ) présenté par France Stratégie, et dont la qualité de la dernière édition publiée de 2022 a été saluée, illustre la difficulté à modéliser les ressources en main d'œuvre à l'horizon 2030 dans un contexte d'incertitudes économiques et sanitaires.

Pour l'Union des Industries et métiers de la métallurgie (UIMM), utilisateur sectoriel des données produites par la statistique publique, l'identification prospective des métiers en tension dans la métallurgie s'inscrit dans le terme d'un an. Elle repose sur le ressenti des industriels et responsables des ressources humaines quant aux difficultés de recrutement rencontrées, mais aussi sur les données issues de l'enquête sur les besoins en main d'œuvre de Pôle Emploi, de manière à conforter ce ressenti.

La commission souligne la richesse des sources disponibles.

Cependant, en raison du nombre de ces sources et de la diversité de leurs approches respectives (tension par métier, par secteur d'activité, par zone géographique, sur des périmètres de collecte différents), et particulièrement dans le contexte économique et social engendré par la crise sanitaire, la commission recommande qu'une cartographie soit élaborée pour faciliter l'appropriation des données et favoriser leur mise en cohérence, en mettant notamment en évidence le champ de collecte de chaque source.

Concernant les champs de collecte des offres d'emploi, la commission recommande que les efforts soient portés sur un élargissement de ces champs, notamment en mobilisant des moyens d'investigation innovants sur différents sites de diffusion.

La commission constate par ailleurs que certains indicateurs produits ne sont pas comparables à un niveau européen et souhaite qu'une réflexion soit engagée par les producteurs sur ce sujet.

La commission suggère que des analyses de variables permettant de résoudre les enjeux de tension puissent être mieux étudiées, notamment concernant les salaires, les niveaux de vie, la mobilité géographique et professionnelle, la compatibilité vie familiale/vie professionnelle.

Enfin, aucune des sources n'offrant une approche globale des différents facteurs de tensions, la commission recommande que soit étudiée la possibilité d'élaborer un indicateur synthétique, décliné à un niveau géographique fin, permettant aux acteurs économiques et aux décideurs publics d'apprécier l'évolution de la situation.

Références : [Moyen terme 2019-2023](#), [Avis de la commission n° 6 : Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail](#), [Avis général n° 6 : Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales](#)

Commission **Entreprises et stratégies de marché**
du 14 octobre 2020

Avis n° 1

La commission a pris connaissance des mesures actuelles de consommation d'énergie et d'émissions des gaz à effet de serre (GES) du secteur productif en France. Ces statistiques jouent un rôle central à l'échelle nationale (notamment pour le suivi de la stratégie nationale bas-carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie) et internationale (notamment pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris).

Les travaux présentés ont montré la complémentarité entre les inventaires d'émissions nationaux et l'empreinte carbone. Les premiers, qui mesurent les quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays, portent les engagements de la France ; la seconde, à laquelle renvoie la stratégie bas carbone de la France, prend en compte l'ensemble des émissions de GES associées à la demande intérieure, que ces émissions soient produites sur le territoire national ou à l'étranger. L'estimation de l'empreinte carbone est toutefois complexe et nécessite de faire des hypothèses fortes, compte tenu du caractère incomplet et imparfait des données disponibles.

Au-delà des évolutions méthodologiques en cours au sein du SDES (service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire) pour pallier certaines limites de la méthode d'estimation actuelle de l'empreinte carbone, la commission soutient fortement la mise en place d'un groupe de travail associant les experts du domaine (DGEC, Insee, Citepa, Ademe, HCC, Bureaux d'études...), à l'initiative du SDES et dans le prolongement des recommandations du Haut Conseil pour le Climat, pour discuter des choix méthodologiques et faire émerger un consensus sur les modalités de calcul de l'indicateur à retenir, notamment pour la stratégie nationale bas-carbone. La commission souhaite être informée régulièrement des résultats des travaux de ce groupe.

Références : avis général de moyen terme n° 1, avis de moyen terme n° 10 de la commission « Entreprises et stratégies de marché », avis de moyen terme n° 5 de la commission « Environnement et développement durable »

Commission **Environnement et développement durable**
du 20 octobre 2020

Avis n° 1

La commission a pris connaissance des notables avancées récentes concernant la mise en œuvre des indicateurs des objectifs de développement durable (IODD) en France, autant à l'échelle nationale qu'à celle des territoires et elle recommande fortement la poursuite de ces efforts, notamment la prise en compte des évolutions du cadre normatif mondial.

La commission souligne les progrès importants effectués dans la mise en œuvre des recommandations générales émises en 2018 par le groupe de travail du Cnis sur la déclinaison française des indicateurs des ODD. Des travaux restent cependant à mener, notamment sur les recommandations de désagrégation pour mieux étudier les disparités. La commission souhaite être informée de l'avancement de ces travaux.

La mise à disposition des indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) à sept niveaux géographiques diffusés par l'Insee sur son site permet aux collectivités locales d'intégrer les ODD dans toutes leurs actions et démarches territoriales. Elle permet également le suivi de la mise en œuvre des ODD à toutes les échelles, ainsi que les comparaisons territoriales et à terme la constitution d'une base de données diachronique pour le suivi des ODD.

Références : avis général de moyen terme n° 1 et avis général de moyen terme n° 5

Avis n° 2

La commission a pris connaissance des données, des informations et des instruments (notamment cartographiques) dont on dispose actuellement en France pour l'évaluation du coût des catastrophes naturelles et du rôle du changement climatique dans l'évolution de ces catastrophes. L'exposition très diversifiée de la population à ces risques implique de mesurer et analyser la vulnérabilité des territoires jusqu'à des échelles infra-communales, dans la mesure du possible.

Les données et les études riches et nombreuses produites par le ministère de la Transition écologique, parfois en collaboration avec d'autres institutions, servent à formuler des recommandations politiques nationales et à mettre en place des mesures locales d'adaptation au changement climatique, dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2), formulé à l'aide de l'expertise de l'Observatoire national sur les effets du changement climatique (ONERC). Néanmoins, la commission souligne le besoin de prolonger les travaux statistiques pour arriver à chiffrer aussi finement que possible l'adaptation aux changements climatiques et son articulation avec les politiques d'atténuation. La commission recommande de renforcer la diffusion de l'information sur les risques naturels et climatiques. Parallèlement, pour améliorer la connaissance sur le sentiment d'exposition des Français aux risques environnementaux, la commission recommande d'actualiser l'étude du Service des données et études statistiques (Sdes) de 2013, qui porte sur ce sujet.

Face au nombre croissant des catastrophes naturelles liées au changement climatique et au coût élevé des sinistres associés à ces événements, la commission constate que des lacunes encore importantes subsistent dans les données disponibles et elle recommande le développement de l'information sur les dépenses d'adaptation au changement climatique (y compris l'évaluation de l'impact des mesures de prévention), ainsi que sur le coût des sinistres associés aux catastrophes. Pour ce faire et en continuité avec les dynamiques déjà existantes, la commission recommande une collaboration encore plus étroite entre les professionnels des secteurs concernés et les acteurs de la statistique publique et souligne le rôle central de l'Observatoire national des risques naturels (ONRN) dans ces collaborations.

Référence : avis de moyen terme n° 7 de la commission Environnement et développement durable

Avis n° 1

L'exploitation statistique du gisement d'informations individuelles bancaires et financières produit à des fins de régulation et d'évaluation des politiques a constitué une « révolution » dans les années post-crise de 2008-2009. Ces données granulaires au niveau des ménages ou des firmes sont devenues un outil clé dans l'analyse empirique, car elles permettent d'identifier les mécanismes sous-jacents aux grandes relations économiques et de mieux cerner la distribution des risques afin d'appréhender les enjeux de stabilité financière. Depuis quelques années, des travaux sont en cours tant au niveau national qu'au niveau européen pour développer le recours à ces données et la commission a estimé qu'il était pertinent de faire le point sur ce sujet.

Les interventions de la Banque de France et du CASD (centre d'accès sécurisé aux données) mettent en lumière deux grands enjeux pour la statistique publique dans la mise à disposition de ces données. Le premier est celui de leur accès. En France, les deux sources principales sont les bases de la Banque de France, mises à disposition via l'*Open Data Room* et celles de l'Insee, disponibles via le CASD. Dans la continuité des recommandations de la réunion du 23 mai 2019, la commission souligne qu'un projet de rapprochement des accès est en cours de discussion, dont l'objectif serait de permettre aux chercheurs de disposer au sein d'un même environnement des données granulaires financières avec des données socio-économiques. Le second enjeu de disponibilité concerne le cloisonnement national des données, qui rendait difficile jusqu'à récemment l'appréhension globale des enjeux internationaux. Il existe depuis peu plusieurs projets visant à rapprocher des sources nationales et à les agréger au niveau européen (AnaCredit sur l'enrichissement des données sur le crédit, SHS, Riad, Emir).

La commission soutient fortement ces initiatives qui visent à faciliter un accès aux données transdisciplinaires intégrant les aspects financiers et à encourager l'ouverture aux données européennes, compte tenu de leur qualité, pour tous les travaux à finalité de recherche scientifique, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux économiques internationaux. Elle souhaite être informée de la progression des travaux sur ce sujet, notamment sur l'instruction des questions juridiques relativement à l'accès aux données par les chercheurs et à la protection de leur confidentialité dans leur usage.

Références : avis généraux de moyen terme n° 1 et 8, avis de moyen terme n° 4 et 8 de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Commission **Services publics et services aux publics**
des 12 mars et 8 octobre 2020

Avis n° 1

La commission Services publics et services aux publics a pris connaissance de deux processus statistiques d'appariement fondés sur des données administratives, procédé de collecte complémentaire aux enquêtes, et d'un dispositif d'identification.

Pour mesurer la distribution des revenus, et donc des niveaux de vie, l'Insee procède à l'appariement de données issues de sources exhaustives fiscales (DGfip), sociales (Cnav, Cnaf, MSA) et de données d'enquête (Enquête Emploi, SRCV). L'utilisation de données individuelles fiscales et sociales permet d'améliorer la qualité des données par rapport aux sources déclaratives et de réduire la charge d'enquête. À partir de cette expertise, de nombreux besoins d'appariement s'expriment pour enrichir les données d'enquêtes. Pour faire face à cette demande croissante, une rationalisation de la chaîne de traitement est en cours.

Le projet « Inserjeunes » mené conjointement par la Depp et la Dares consiste à créer un système d'information, à partir de la fusion des bases administratives de données individuelles des deux services statistiques ministériels « scolarité » et « emploi » sur les données directement identifiantes. Ce nouveau système d'appariement permettra de produire des indicateurs d'insertion à des niveaux fins, de supprimer les enquêtes d'insertion menées par la Depp et de mener des études diverses sur les passages de la formation à l'insertion professionnelle. L'outil statistique d'appariement développé, adaptable à d'autres bases, sera mis à disposition en open source, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un document méthodologique fin 2020.

FranceConnect a présenté le dispositif d'identification des particuliers proposé par l'État pour faciliter l'accès aux services en ligne. L'identification est établie par six données « pivot » et selon un système sécurisé de transmission des données entre le fournisseur de service, le fournisseur d'identité et l'Insee, qui est garant de l'identification grâce au RNIPP. Un élargissement de l'offre de services est envisagé, notamment par la mise à disposition future de différentes API (Application Programming Interface).

La commission salue les initiatives présentées par les producteurs du service statistique public, que ce soit la rationalisation de la chaîne d'appariement conduite par l'Insee qui devrait permettre de développer de nouvelles sources statistiques de manière harmonisée dans des délais raisonnables ou l'outil générique mis à disposition du public dans le cadre du projet Depp-Dares, pour l'appariement statistique de fichiers sur données directement identifiantes.

Elle encourage le partage des expériences menées sur les appariements en l'absence d'identificateurs directs au sein du SSP, des méthodes statistiques utilisées et des bonnes pratiques mises en œuvre, ainsi qu'une mutualisation des outils statistiques d'appariement existants ou à venir.

À des fins d'harmonisation des méthodes et de transparence, la commission souhaite que le SSP assure une plus grande visibilité sur les appariements à venir.

Parallèlement, la commission fait le constat que l'expérience acquise en termes de service d'identification et d'appariement, par des opérateurs extérieurs au SSP, pourrait à terme contribuer au développement de l'offre d'appariement sous réserve de définition d'une gouvernance appropriée.

Référence : Avis général n° 7, Moyen terme du Cnis 2019-2023

Avis 2

La commission a pris connaissance du système statistique en matière de retraites.

Elle constate que le système s'est étoffé depuis la dernière commission consacrée à ce sujet en octobre 2016, notamment en termes d'évolution et d'enrichissement des enquêtes et des études et souligne les différents ponts créés entre les producteurs de données et la complémentarité des approches (données sur le minimum vieillesse de la Cnav pour enrichir le fichier Filosofi de l'Insee ou des enquêtes auprès des ménages, données individuelles retraite de la Cnav pour échantillonner ou enrichir des enquêtes de la Drees (bénéficiaires de minima sociaux, motivations de départ à la retraite, Care), ou encore comme base d'appariement pour retracer des carrières ou des parcours (cohorte Constances), prise en compte des fonctionnaires dans le modèle Prisme de la Cnav.

La commission souligne et encourage la mise en place d'outils permettant d'avoir une vision globale des carrières des assurés comme le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) qui devrait renforcer un

pilotage stratégique des régimes de retraite ou la création par la Cnav d'une base regroupant les retraités salariés et indépendants, traduisant une transition progressive vers un champ de gestion unique. Elle souligne en outre l'intérêt d'une meilleure connaissance des trajectoires familiales des assurés.

Cependant, la commission considère que les données administratives existantes constituent une source insuffisamment utilisée et souhaite que leur exploitation statistique soit accrue, dans un partage d'intérêt statistique et de gestion.

La commission recommande que les données du RGCU soient accessibles à des fins de recherche avant la complétude de celui-ci.

La commission encourage la conduite d'une réflexion sur le développement d'informations statistiques exhaustives inter régimes sur les retraités, à partir des besoins qui seront exprimés.

Références : Moyen terme 2019-2023, Avis de la commission n° 3 : Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites, Avis n° 2, commission Services publics et Services aux Publics du 4 octobre 2016

Avis n° 1

La Commission a pris connaissance des sources et des données statistiques sur le prix du foncier et de l'immobilier. Ces sources sont nombreuses, riches et diversifiées et permettent des exploitations croisées, au niveau local et national.

Les estimations annuelles du parc de logements permettent d'étudier l'évolution sur le long terme de ce parc, en donnant sa structure par catégorie de logements, par type d'habitat, par statut d'occupation et zone géographique. L'enquête sur le prix des terrains et du bâti permet de distinguer la part du prix du terrain dans les projets de construction de maisons individuelles à partir des permis de construire et apporte des informations sur les demandeurs. Le prix du foncier agricole est calculé chaque année, en collaboration entre le service statistique ministériel de l'Agriculture (SSP) et la fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSafer), à partir des notifications des projets de vente de terres agricoles destinées à conserver cette vocation et adressées par les notaires aux Safer.

Une première exploitation combinant cinq sources administratives différentes, permet d'accéder à une connaissance plus fine et inédite jusqu'à présent du patrimoine immobilier des ménages. La commission souligne l'existence de la base exhaustive expérimentale des prix de l'immobilier et des patrimoines immobiliers reliant le patrimoine au niveau de vie qui en résulte et qui est précieuse pour les futurs travaux d'études et de production statistique. Elle encourage la production d'études utilisant les outils ainsi obtenus et la prolongation des investigations, au niveau national et au niveau local, pour fiabiliser et pérenniser les premiers résultats par la consolidation des programmes et des méthodes statistiques, afin de permettre une diffusion régulière de statistiques sur ce sujet. Une autre exploitation de données administratives au niveau des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) permet d'apprécier la manière dont les biens et équipements publics des communes qui sont dans le même EPCI sont valorisés dans les prix des logements des ménages.

La commission souligne l'originalité de ces exploitations et encourage des approches pluridisciplinaires permettant d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier. La commission est favorable à l'extension de la base de données sur les loyers à d'autres agglomérations.

Référence : avis de moyen terme n° 5 de la commission Territoires

Avis n° 2

La commission a pris connaissance des travaux menés dans le cadre du groupe de travail piloté par l'Insee sur la définition de l'espace rural et la possibilité de distinguer des catégories à l'intérieur de cet espace. Elle retient :

- qu'un consensus se dégage sur la définition des communes rurales, à partir de la grille de densité (communes peu denses et très peu denses), en adéquation avec la nomenclature internationale ;
- que la catégorisation proposée, fondée sur l'utilisation des aires d'attraction des villes, apparaît comme un compromis constituant une première approche pour éclairer les phénomènes économiques et sociaux au sein de l'espace rural.

La commission note que cette catégorisation, de nature statistique, présente l'avantage de s'appuyer sur des zonages existants, ce qui assure une stabilité dans le temps et une cohérence avec les travaux s'appuyant sur les zonages d'étude, de pouvoir s'articuler avec des typologies utilisées par d'autres producteurs du SSP (en particulier Drees et DEPP) et de proposer des types de communes selon un gradient continu. En outre, cette catégorisation qui s'appuie en même temps sur un critère morphologique et un critère fonctionnel répond à la demande de la Mission pour un agenda rural.

La commission préconise l'utilisation de la définition de l'espace rural dans les travaux et encourage une appropriation progressive de cette catégorisation statistique par les différents acteurs, notamment son utilisation en termes de diffusion.

Elle note toutefois que la prise en compte d'autres critères, complémentaires à l'influence des pôles d'emploi, pourrait contribuer à affiner la description des espaces ruraux.

Elle recommande donc que des études complémentaires soient menées, selon les besoins et les finalités spécifiques des différents utilisateurs.

Référence : avis de moyen terme n° 3 de la commission Territoires